***La réforme territoriale doit reposer sur le maintien de l’identité de notre ville et la réalisation d’économies.***

Maintes fois évoquées depuis plusieurs décennies**, la réforme territoriale** a été réaffirmée et initiée en 2010, par le gouvernement FILLON et ensuite remaniée depuis 2012. Aujourd’hui elle n’est pas encore complètement aboutie.

Cette réforme est une nécessité. Le « mille feuilles » composé des communes, communautés de communes, des « Pays », départements, régions impose une administration lourde. S’ajoutent à cette organisation les nouveaux cantons, avec un découpage arbitraire, les arrondissements avec leur sous-préfecture, les SCOT *(schéma de cohérence territoriale)*, sans compter les syndicats intercommunaux… Dans ce patchwork les administrations régaliennes de l’Etat *(justice, trésorerie, Gendarmerie …)*  ne prennent pas en considération dans leurs organisations les mêmes compétences territoriales. Les administrés et parfois les élus sont perdus dans ce dédale administratif, considéré comme un frein à son efficacité et qui coute très cher aux contribuables.

Chalonnes s’inscrit dans un projet de réforme. Les élus de l’opposition souhaitent être pleinement associés, aux travaux en cours et en amont des décisions qui seront proposées. Le schéma de travail de mutualisation des moyens, engagé au niveau de la communauté de communes, présente un caractère quelque peu administratif et abstrait. Il conviendrait rapidement de confronter ces travaux auprès des communautés de communes avec lesquelles des discussions ont débuté. Le projet devra nécessairement faire l’objet d’une adhésion profonde de l’ensemble des citoyens. Les enjeux, de cette réforme territoriale, très louable, pour notre commune, sont fondamentaux.

Le dispositif de « commune nouvelle » défini par la loi devra préserver, le caractère identitaire de notre ville et devra nécessairement être source d’allègements administratifs et d’économies réelles identifiées et budgétisées avant toute décision définitive.

Chaque regroupement de communes doit se réaliser au coup par coup, en fonction des bassins de vie, en dehors des clivages politiques. La proximité des administrés doit demeurer une priorité. En un mot il convient de créer, pour ce projet, les conditions d’une véritable dynamique.

En conclusion :

En veillant que cette réforme soit une véritable source d’économie elle devra s’appuyer sur l’adage suivant ***«Ne compliquons pas les choses simples et rendons simple les choses compliquées».***

***Thierry BLANCHARD, Florence DHOMMÉ, Jean-Claude SANCEREAU***

***Betty LIMOUSIN, Alain MAINGOT, Gwénaëlle LAGADEC***